

Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s SPS C.P les Baumettes

UHSA, une seule pensée : la sécurité de tous !

Ce jour, le 14/06/2024, une équipe de l'UHSA a été sollicitée pour prendre en charge de manière immédiate un détenu de l'UHSI afin qu'il se rende à son avion pour son retour en Corse. Par acquis de conscience, nos collègues ont souhaité attendre l'arrivée du surveillant polyvalent ainsi que celle d'un officier sur la structure. En effet, deux personnels étaient absents ainsi que le gradé chef d'escorte.

Madame la Directrice, le SPS rappelle que, comme le prévoit le cadre de l'ENAP ainsi que la convention locale de l'UHSA Marseille signée par le Préfet, l'ARS, le Directeur Interrégional et celui du CP Marseille, pour toutes interventions, il est prévu que le dispositif comporte 3 agents et 1 chef d'équipe à minima. Il était donc impossible de monter une équipe d'intervention vu qu'il ne restait plus que deux surveillants (en poste protégé) et un gradé sur l'UHSA.

Article R112-19 : "Tout agent de l'administration pénitentiaire doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public."

Ceci est un rappel de ce que les agents ont pris en compte dans leurs démarches. Même si nous ne serons jamais de qui vient cet ordre farfelu, Direction local ou Interrégionale notre organisation syndical félicite les personnels courageux et réfléchis qui ne sont pas partis bêtement en laissant tout le personnel en insécurité derrière eux. Les personnels de l'UHSA ont une mission spécifique, en raison du caractère des personnes placées sous-main de justice dont ils ont la charge, ainsi que du personnel médical qui sollicite de manière récurrente et ponctuelle nos collègues pour sécuriser les personnes et la structure.

Madame la Directrice, les personnels de l'UHSA et de l'UHSI dépendent du CP Marseille, certes, mais ils sont dédiés à ces structures. L'un ne fait pas le travail de l'autre. Cette mutualisation déguisée, dont les deux UH sont victimes, ne saurait être tolérée.

D'ailleurs, pour rappel la Direction interrégionale de Marseille n'a jamais souhaité cette mutualisation et nous l'a d'ailleurs rappelé lors de la dernière CAPL.

Pour tous cela Madame la Directrice, le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillants** exige du respect envers les personnels !!



INDÉPENDANT, AUTONOME ET 100% SUREVILLANT(E)S

Le Bureau local Marseille les Baumettes le 14. 06. 24